



# PRÉFET DES ALPES- MARITIMES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 1<sup>er</sup> juillet 2023

### Violences urbaines : bilan de la nuit du 30 juin au 1er juillet 2023

Depuis le début de l'épisode de violences urbaines en France, le département des Alpes-Maritimes fait face à des dégradations qui demeurent toutefois limitées au regard de la situation nationale.

Les renforts des forces de sécurité intérieure sur le terrain associés à l'action des sapeurs-pompiers et aux interdictions des manifestations et rassemblements sur la voie publique à Nice portent leurs fruits : les forces engagées durant la nuit du 30 juin au 1er juillet ont permis de contenir les dégradations sur la voie publique et à l'égard des bâtiments.

### Le bilan général pour la nuit du 30 juin au 1er juillet

- 1 véhicule léger incendié à Cannes
- 8 feux de containers à Nice, Grasse et Cannes
- 16 interpellations
- 16 gardes à vue
- pas de recherche de confrontation directe entre les émeutiers et les forces de sécurité
- 1 blessé léger pris à partie à Grasse.

M. Bernard GONZALEZ, préfet des Alpes-Maritimes, condamne de nouveau ces violences et remercie toutes les forces de sécurité intérieure et les services de secours qui sont fortement mobilisés pour protéger les populations.

Il condamne en particulier que des attaques aient visé des bâtiments constituant des services publics essentiels de proximité pour les habitants des quartiers concernés : le poste de police municipale de Grasse (intrusion et dégradations), ainsi que le poste de police municipale de Vallauris (tentative d'attaque repoussée).

### Pour rappel :

Jusqu'au lundi 03 juillet 06h, sont interdits dans toutes les communes du département :

- le transport et le port sans motif légitime d'armes de catégorie B et C et D ainsi que des armes par destination
- la vente, le transport et l'utilisation des produits combustibles et de l'acide chlorhydrique ainsi que la vente, la détention et l'utilisation des fusées, artifices ou engins pyrotechniques

La captation, l'enregistrement et la transmission d'images par les forces de sécurité intérieure, au moyen de caméras installées sur des aéronefs, est autorisée sur certains secteurs de la ville de Nice jusqu'au 02 juillet.

147 Boulevard du Mercantour  
06200 NICE

Suivez-nous sur :

[www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)



@prefet06



@Prefet06

Bureau de la

Communication Interministérielle 1/1